

# Les aides à l'agriculture


La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) adoptée en aout 2015, a désigné la Région comme seule collectivité compétente en matière de développement économique. Cependant, par dérogation à cette loi, les Départements peuvent intervenir dans certaines thématiques du domaine agricole et sous convention avec les Régions.

Parce que l'agriculture est un secteur déterminant pour le Vaucluse, le Conseil départemental poursuit son accompagnement au maximum de ce que lui permet la loi.

## CONTACT



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

 [0490161500](tel:0490161500)

[CONTACTER](#)

**L'agritourisme, la valorisation du territoire et des produits**



**Le développement de l'agro-écologie et la préservation du pastoralisme**



**L'investissement de modernisation dans les exploitations agricoles et les Industries Agro-Alimentaires (IAA)**



**Le développement des circuits-courts et l'approvisionnement de la restauration collective des collèges : vers une alimentation durable**



**Graines d'avenir : un coup de pouce aux jeunes agriculteurs**



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09

